

Réseau de jardins naturels (projet de coopération)

Carte postale

Thématique : Environnement.

Titre du projet : Entreprises, communes et particuliers : nouvelles dynamiques locales autour des jardins naturels.

Initiateurs du projet : GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier et GAL Cuestas.

Axe : Leader coopération

Durée du projet : De juillet 2009 à décembre 2013.

Localisation : Communes de Habay, Bastogne, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre, Martelange, Léglise, Tintigny, Etalle et Meix-devant-Virton.

Montant total du projet : 165 500 €

Pour développer les zones naturelles dans les communes et dans les jardins, les GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier et Cuestas ont mis en place des formations de « gestion différenciée » à destination des communes et incitent les particuliers à développer des « jardins naturels » eux aussi.

Mots-clés : végétation autochtone, biodiversité, participation citoyenne, espèces indigènes, sensibilisation du public, participation du public, éducation à l'environnement, Groupe d'action locale, Leader, municipalité, environnement naturel, légumes.

Description du projet

a) Nature du projet



Face au recul général de la biodiversité, la nature « ordinaire » que l'on peut accueillir et observer chez soi, dans les parcs ou le long des chemins, prend tout son sens au regard des menaces qui pèsent sur la nature « extraordinaire » (à forte naturalité) au sein de laquelle les espèces rares ou en voie de disparition font l'objet de mesures particulières de conservation, dans les sites protégés notamment.

Mieux connaître la nature proche de chez soi, c'est apprendre à l'apprécier, lui donner la place dans les jardins privés et voir progressivement les surfaces tondues remplacées par des prairies fleuries. Au-delà des importantes superficies que représentent, cumulés, les jardins privés, la pratique du jardinage naturel permet de réduire considérablement les quantités de pesticides utilisées. En effet, une part de la contamination des milieux naturels est liée à l'utilisation de pesticides par les particuliers.

Les espaces publics constituent également un réservoir potentiel de biodiversité. Des pratiques de gestion plus extensive adaptée à l'usage des lieux peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de la biodiversité au cœur des villes et des villages.

Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.



Actuellement, le secteur professionnel propose peu d'alternatives aux plantes horticoles qui sont préférées aux espèces indigènes. Par ailleurs les architectes de jardin ont un rôle important à jouer dans la mise en place de mesures accueillantes pour la nature dans les projets d'aménagement de jardin.

Les publics cibles sont les gestionnaires des espaces verts communaux, les particuliers et les entreprises horticoles.

Les partenaires sont :

- GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier et GAL Cuestas
- Association pour la gestion du patrimoine (Agepa) dont l'objectif est la promotion et la conservation des espèces végétales indigènes de l'Ardenne,
- Centre régional d'initiation à l'environnement (CRIE) Anlier,
- Plan communal de développement de la nature (PCDN) Bastogne, Tintigny et Habay,
- Antenne locale de Nature et progrès,
- Natagora (association de protection de la nature),
- Association Les Grosses légumes et les producteurs bio associés.

b) Objectifs



Ce projet vise à modifier les pratiques auprès des particuliers, des communes et des professionnels, afin que les jardins de particuliers et les espaces verts publics soient accueillants pour la faune et la flore sauvages.

Le projet vise aussi à encourager les pratiques de jardinage individuel ou collectif ce qui permet aux ménages de bénéficier de produits de bonne qualité et de faire en outre des économies.

Envisager une gestion différente des espaces publics communaux, accepter et tolérer une certaine présence de l'herbe et modifier les pratiques de gestion pour arriver au zéro pesticide, c'est l'objectif des plans de gestion différenciée élaborés sur les communes du territoire. Par ces plans de gestion, les communes s'engagent sur la voie des pratiques de gestion moins intensives, elles prennent en compte les espèces indigènes dans les nouveaux aménagements, tout en informant le public des nouvelles pratiques que les ouvriers communaux mettent en place.

c) Description des principales actions menées

L'approche est différente en fonction du public ciblé :

- Pour les particuliers, des formations de sensibilisation sont mises en place par le GAL dans les écoles, les salons... Une charte a été constituée et regroupe les engagements à suivre. Elle est disponible sur le site de l'association Natagora (www.natagora.be) qui propose aussi des visites de jardins naturels. Le GAL Cuestas propose de son côté des diagnostics de jardins à la demande de particuliers et propose des aménagements. Par ailleurs, des arbres fruitiers et des sachets de graines de fleurs indigènes (coquelicots, bleuets, marguerites) sont distribués et des activités pour les enfants sont mises en place pendant les salons (construction de nichoirs à oiseaux). Enfin, un concours de jardins naturels est organisé pour les particuliers, avec présentation au public.
- Pour les communes, tontes espacées ou fauche tardive pour recréer un milieu naturel sur les espaces habituellement en pelouse. Le travail du GAL se fait en collaboration avec les équipes techniques. Un « jardin témoin » a été installé dans chaque commune du territoire pour inspirer les particuliers. A Bastogne par exemple, le service des travaux a déménagé vers un zoning où les abords ont été aménagés en jardin naturel (mur en pierre sèche, prairie fleurie) ; à Habay, le jardin est construit autour du saule, de l'architecture végétale et de la vannerie ; Léglise et Martelange ont mis en place des potagers collectifs.

Le second aspect est celui de la formation : les équipes techniques communales sont formées à l'entretien des prairies fleuries et à la gestion différenciée ; une série d'alternatives est proposée pour le désherbage.

d) Résultats & impacts

Aujourd'hui, un plan de gestion différencié est en œuvre à Bastogne et Léglise. Il est en cours de réalisation à Tintigny.

Pour le plan de gestion différenciée de Bastogne, 3,5 ha actuellement en pelouse vont être transformés en prairie de fauche tardive, ou prairie fleurie. A terme, l'impact sanitaire sera indéniable pour les équipes manipulant habituellement les insecticides. Impact également au niveau de la biodiversité avec l'augmentation des zones accueillantes pour les espèces locales
Sept jardins sont réalisés sur sept communes.

L'impact social est perceptible surtout à travers les potagers collectifs : convivialité, partage des récoltes et intégration de populations relevant du CPAS (Initiative locale d'accueil) à Martelange. A Meix-devant-Virton, c'est un jardin pédagogique qui a vu le jour près de l'école en collaboration avec les enfants et enseignants. A Han, près de la Halle, on retrouve une série de plantes aromatiques.

L'impact économique est également réel : moins de dépenses énergétiques pour les communes (tontes).



e) Leçons et commentaires

Étonnamment, le projet a montré qu'il existe une forte demande de potagers collectifs, même en milieu rural. Il a également montré que les communes ont besoin d'un encadrement dans le domaine de la gestion environnementale (conseiller en environnement).

Par ailleurs, il semble nécessaire de beaucoup communiquer sur le sujet : les habitants ont tendance à penser que les jardins naturels sont des zones laissées à l'abandon par les municipalités. Il faut également beaucoup communiquer vers les communes qui ne changent pas facilement de mode de gestion des espaces verts.

f) Aspects financiers

Le montant total du projet est de 165 500 € (45 % Feader, 45 % Région wallonne, 10 % financement local).

g) Information « contact »

Christine Leclercq, GAL Haute Sûre Forêt d'Anlier
Tel : +32 (0)63 457 477
Courriel : christine@parcnaturel.be
Site web : www.parcnaturel.be

Anne Léger, GAL Cuestas
Tel. : +32 (0) 63 / 45 71 27
Courriel : a.leger@cuestas.be
Site web : www.cuestas.be

Auteur et date de mise à jour

Cécile Schalenbourg
Août 2013